



FAM / CAJM

Batignolles

Foyer d'Accueil Médicalisé
Centre d'Accueil de Jour
Médicalisé

48 rue Gilbert CESBRON 75 017 PARIS
01 40 79 07 22

www.apajh.org

 **APAJH**
Fédération

L'organisme gestionnaire : Présentation de la Fédération APAJH



Depuis 1962, notre ambition est la mise en œuvre de toute action destinée à favoriser la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Pour l'APAJH, il est nécessaire d'offrir une réponse pour tous en accompagnant chacun, citoyen à part entière, selon ses souhaits, ses besoins et tout au long de son parcours de vie. Pour cela, il est nécessaire d'élaborer des projets personnalisés d'accompagnement qui partent des droits, souhaits, attentes et besoins de la personne et qui privilégient le milieu ordinaire et le droit commun comme moyen de vivre avec les autres sans remettre en cause le besoin d'établissements pour certains.

Forte de ses compétences et pour faire vivre ses valeurs, prouver que cela est possible, l'APAJH est donc gestionnaire d'établissements et de services. Ils doivent incarner des véritables lieux d'expérimentation, des incubateurs d'idées, sources d'expertise, pour faire vivre l'éthique de l'APAJH en s'appuyant sur des professionnels impliqués dans le respect des valeurs de l'APAJH.

Orientée tout d'abord vers l'accompagnement de jeunes personnes en situation de handicap sans solution scolaire ou professionnelle, l'APAJH s'est ouverte à la gestion de tout type d'établissements et de services susceptibles de répondre à un besoin (travail, loisir, hébergement, vacances, ...) et à de nouveaux types de handicaps ou de difficultés sociales.

L'APAJH ne saurait se contenter de gérer l'existant. Elle a le souci d'adapter son action aux réalités du terrain pour répondre aux besoins et aux souhaits des personnes en situation de handicap. Cette évolution des demandes, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, l'amène à concevoir et à promouvoir des projets d'établissements, de services, et plus globalement des dispositifs d'accompagnement qui affirment la primauté de la personne conformément aux 10 engagements pour accompagner autrement les parcours de vie et offrir une réponse pour tous. Elle conçoit aussi des actions de formation susceptibles de contribuer au développement de l'accompagnement et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.



-  **Laïcité**
-  **Solidarité**
-  **Citoyenneté**

Le projet associatif

Le regard de la société sur le handicap évolue, certes trop lentement, mais la prise en compte des personnes en situation de handicap s'impose progressivement à tous les niveaux. Mouvement citoyen depuis sa création, l'APAJH milite pour la citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap, pour une société où l'ensemble des dispositifs sont accessibles à tous dans le respect des souhaits et attentes de chacun.

« Ils ne savaient pas que c'était impossible, ils l'ont fait » (Mark TWAIN)

- ➔ **1962** • Naissance de l'APAJH :
L'utopie des pionniers
- ➔ **1965** • Création du 1er établissement APAJH
à Pépieux dans l'Aude
- ➔ **1976** • Congrès de Guéret : Un mouvement
rassemblé et fédéré
- ➔ **1978** • Congrès d'Arras :
Mêmes droits pour tous
- ➔ **1983** • Congrès de Grenoble : Égale dignité
- ➔ **1987** • Congrès de Rezé : Prendre en compte
l'avancée en âge des personnes en
situation de handicap
- ➔ **1989** • Congrès de Bordeaux - Mérignac :
Des droits du citoyen au droit à la
citoyenneté
- ➔ **1997** • Congrès de La Roche sur Yon :
Valeurs républicaines
- ➔ **2001** • Congrès de Limoges :
Qualité de l'accompagnement
- ➔ **2006** • Congrès d'Aix les Thermes : Approche
solidaire et collective
- ➔ **2010** • Congrès de Saint-Brieuc :
Gouvernance et territoires
- ➔ **2011** • Congrès de Lyon : Société inclusive
- ➔ **2014** • Congrès de Paris : Accessibilité Universelle
- ➔ **2016** • Congrès de Guéret Les 10 engagements
et combat pour la laïcité



Projet associatif 2018 - 2023

Texte voté à l'unanimité
lors du 42^e Congrès APAJH à Narbonne

Les orientations associatives

La Fédération APAJH a toujours appliqué résolument les valeurs de la République avec :

- La liberté comme libération des contraintes du handicap,
- L'égalité comme respect des différences,
- La fraternité comme solidarité de tous.

Elle assoit son action sur les trois valeurs que sont la laïcité, la citoyenneté et la solidarité.

Cette affirmation d'égalité implique le refus de toute discrimination, notamment dans le domaine législatif.

Ces principes sont inscrits dès les premières pages de notre projet associatif (adopté lors du congrès de Narbonne le 23 juin 2018)

La laïcité



« Les personnes accompagnées, comme les collaborateurs de l'APAJH, peuvent être athées, agnostiques, musulmanes, protestantes, juives, catholiques, bouddhistes... L'absence de signe religieux ostentatoire permet de vivre ses convictions sans gêner autrui et renforce pour chacun le sentiment de vivre ensemble ».

La laïcité, à l'APAJH, garantit à chacun le respect de son appartenance religieuse, de son agnosticisme, de son athéisme, et fait barrage à toute tentation de prosélytisme. Aucune religion n'est privilégiée. Il n'y a pas de hiérarchie entre croyance et non-croyance.

La citoyenneté



L'APAJH pose la question des différences en termes de citoyenneté, non pas de façon abstraite ou juridique mais au contraire de façon très concrète, précise et quotidienne. Il convient que soient assurés à tous et sans exception l'ensemble des avantages de la vie en société, ceux dont bénéficient jour après jour chaque citoyen.

C'est une condition fondamentale de l'épanouissement humain individuel.

La solidarité



L'APAJH depuis sa création, s'emploie à lutter contre toute forme de représentation misérabiliste du handicap et des différences.

Quelques exemples récents de mises en œuvre

La charte accessible de la Laïcité à l'école

Au cours du dernier trimestre 2014, la Fédération APAJH a produit une version totalement accessible à tous les types de handicaps de la Charte de la Laïcité à l'école qui a été initiée en septembre 2013 par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Un travail de partenariat a été mené avec ce Ministère.

A cette occasion, de riches échanges sur la laïcité, valeur fondatrice de la Fédération APAJH, ont témoigné d'une volonté commune de rendre accessible toutes les dimensions qu'elle renferme à travers notre proposition de Charte de la Laïcité à l'école.

Il en ressort que cette charte accessible devrait pouvoir prochainement être affichée dans tous les établissements scolaires français.

La Charte de l'Accessibilité Universelle

Au travers de ses conférences de territoires (Cf. II - Mode de gouvernance associative / 2. Le réseau APAJH) et de ses groupes de réflexion, l'APAJH a travaillé pendant deux ans sur le concept de l'accessibilité universelle.

Ce travail a conduit à la rédaction d'une charte sur ce thème.

Elle a été adoptée à l'unanimité lors du Congrès 2014 de l'APAJH à Paris.

Ce texte concerne sept domaines : l'école, l'emploi, la vie civique, le logement, l'accès aux loisirs, au sport, à la culture et aux médias, l'accès aux soins et enfin l'accès à une vie affective, à l'intimité, à la sexualité.

Il développe des propositions et réflexions, et répertorie des témoignages et bonnes pratiques identifiés sur toute la France.

On entend par « conception universelle » la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure du possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale. La « conception universelle » n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour les catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires » (Article 2 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées).

Pour l'APAJH, c'est une conception de l'accessibilité et aucune autre qui est le moyen de réalisation de l'inclusion, projet de société porté par le mouvement depuis le Congrès de Lyon de 2011.

Les 10 engagements

Lors de son Congrès 2016 à Guéret, l'APAJH a présenté son texte "Dix engagements".

Ce document propose une nouvelle vision de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou en difficultés sociales.

Son fil rouge s'inscrit dans le prolongement des recommandations du rapport "Zéro sans solution" de Denis Piveteau.

En matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap ou en difficultés sociales, il s'agit de développer une réponse sur-mesure, requérant une logique de plateformes pour accompagner le changement et offrir à tous une réponse accompagnée.



Quelques exemples récents de mises en œuvre

La société inclusive

En 2014, avec sa charte sur l'accessibilité universelle, l'APA JH exigeait l'accès à tout, pour tous et avec tous. Ces objectifs, loin d'être atteints, ont justifié la poursuite des engagements de l'APA JH, au service de la représentation et la défense des personnes en situation de handicap ou en difficultés sociales.

Ainsi, l'APA JH a travaillé en 2018 à l'élaboration d'un texte d'orientation "Société inclusive. Nos revendications pour un réel parcours inclusif".

En effet, si de nombreuses dispositions législatives et réglementaires ont déjà été prises, leur mise en œuvre est encore trop aléatoire d'une région à l'autre, d'un département à l'autre.

Ce texte concerne quatre champs, à savoir :

- Le champ de la petite enfance, de la jeunesse et de la formation,
- Le champ de la vie professionnelle,
- Le champ de la vie sociale,
- Le champ de l'organisation des réponses.

Il affiche les revendications portées par l'APA JH dans chacun des domaines pour que les lois votées soient appliquées.

Ce texte a été adopté à l'unanimité lors du Congrès 2018 de l'APA JH à Narbonne.



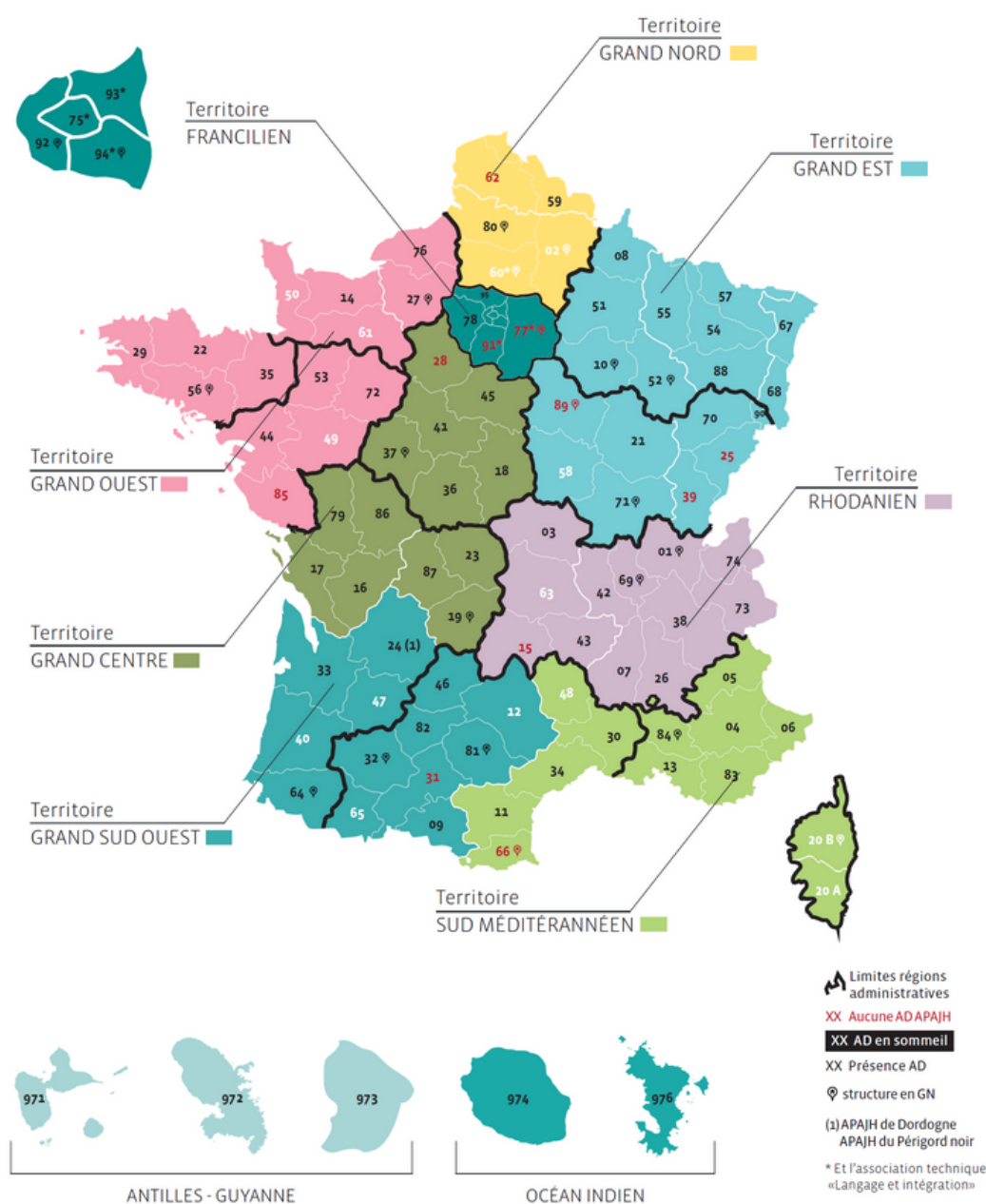
Une organisation territoriale

Par décision du Conseil d'Administration du 1er février 2007, la Fédération APAJH a entériné un projet de nouvelle gouvernance associative visant à :

- Renforcer l'animation et le réseau associatif ;
- Renforcer et développer sa capacité de gestion des établissements gérés directement par la Fédération.
- Afin de répondre à ces objectifs, la carte administrative a été découpée en huit territoires.

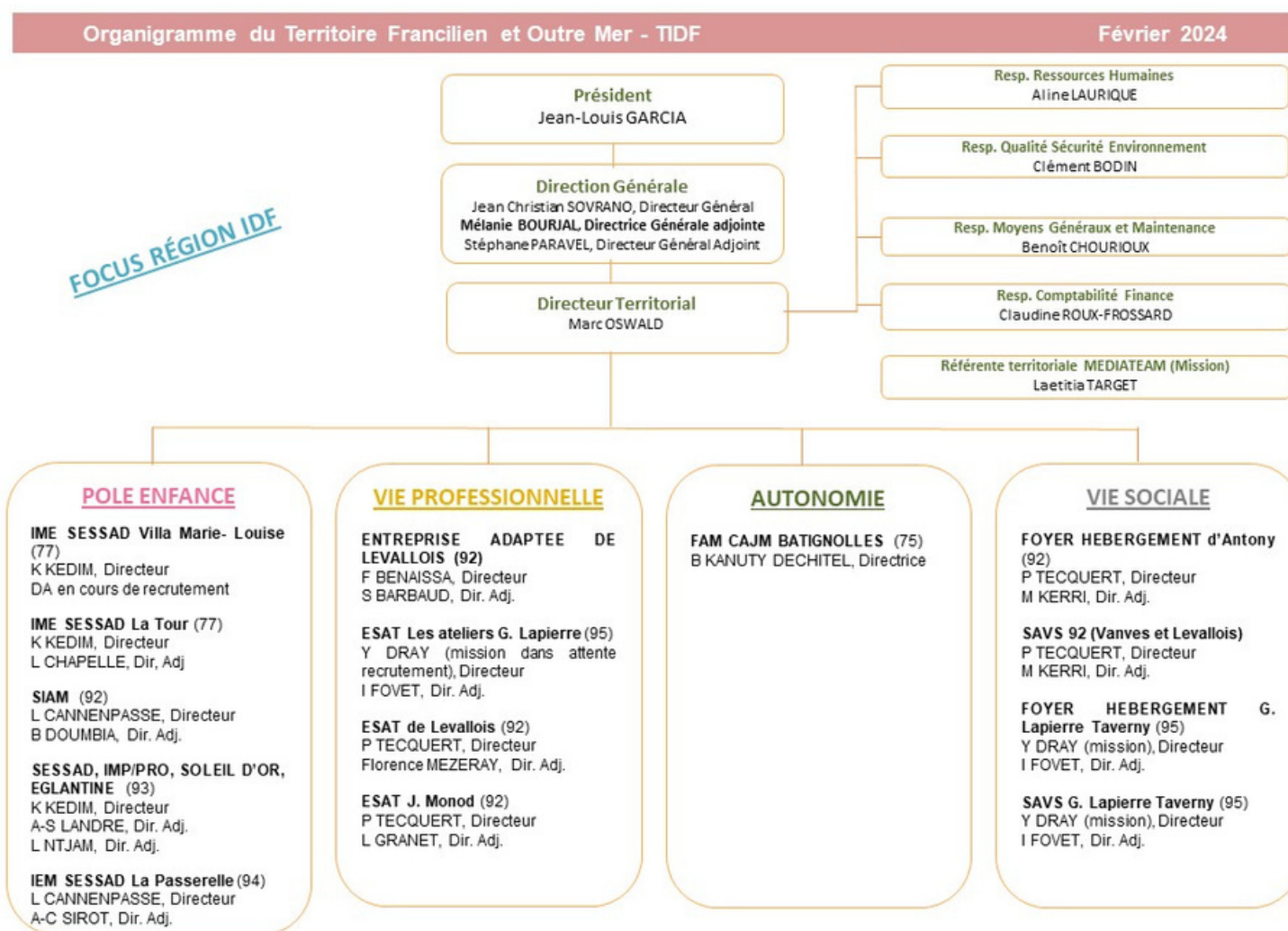
TERRITOIRES APAJH

91 Implantations APAJH dans les Départements



Le FAM / CAJM BATIGNOLLES fait partie du territoire francilien

L'organigramme du territoire Francilien



Contact FAM CAJM BATIGNOLLES

Directeur du territoire Francilien : Marc OSWALD

m.oswald@apajh.asso.fr

01 45 13 14 53

Directrice du FAM CAJM BATIGNOLLES : Barbara KANUTY DECHITEL

b.dechitel@apajh.asso.fr

06 73 58 43 21 - 01 40 79 07 22

Présentation du FAM et du CAJM Batignolles

Le FAM et le CAJM sont des structures récentes, ouvertes en 2015, avec une montée en charge d'activité progressive et un fonctionnement qui s'est construit et a évolué au regard des besoins des personnes accueillies.

La réactualisation du projet d'établissement du FAM et du CAJM BATIGNOLLES a débuté fin 2022. Depuis l'ouverture, ce travail va constituer une étape importante dans la vie de l'établissement tant pour les résidents, que pour les familles et les équipes. Conformément aux attentes et directives nationales, l'objectif de ce travail, en collaboration étroite avec les autorités administratives et de tarifications, intègre de façon pleine et entière l'adaptation de l'établissement au besoin du territoire et à une nécessité d'adaptation et de transformation de l'offre.

L'historique de l'établissement

Face à un manque de places dans les structures d'hébergement pour les personnes adultes en situation de handicap, le schéma régional d'Ile de France en faveur des personnes adultes handicapées préconisait, en 2002, un rythme de développement de 64 places par an sur Paris. Dans ce cadre, la Fédération des APAJH a répondu à un appel à projet en 2009 pour l'ouverture d'une maison d'accueil spécialisée pour personnes polyhandicapées. Ce projet initialement accepté a été autorisé en tant que FAM par arrêté conjoint (ARS et Conseil de Paris) en date du 24 mars 2011. Il est destiné à prendre en charge des adultes polyhandicapés, d'une capacité totale de 46 places, se répartissant de la façon suivante :

- 38 places d'hébergement permanent,
- 6 places de centre d'activité de jour médicalisé,
- 2 places d'hébergement temporaire.

80 % des places à minima bénéficie à un public parisien (au sens du domicile de secours). Le FAM, conformément à son agrément et à ses missions, est ouvert sans interruption tous les jours de l'année, 24 heures sur 24.

Dans le cadre de la mise en place d'une zone d'aménagement concerté dans le 17ème arrondissement, la mairie de Paris a soumis à un bailleur, la Société Immobilière « Résidences Sociales de France » (RSF), l'opération de la construction neuve du FAM. Le permis de construire, déposé par le bailleur de l'APAJH, a été obtenu en juillet 2012. Les travaux ont débuté en 2013. L'APAJH devient locataire de ce même bailleur au 1er novembre 2015, suite au contrat de location signé le 21 septembre 2012.

Les missions de l'établissement

Le projet d'établissement qui fait l'objet d'une évaluation annuelle pour les réajustements nécessaires, décline les objectifs prioritaires du FAM et du CAJM.

- Permettre à la personne accueillie de maintenir et développer son autonomie dans les actes de la vie quotidienne, dans un cadre de vie où l'on se sent bien.
- Assurer un accompagnement à la santé et veiller au bien-être des personnes
- Assurer une sécurité et des pratiques professionnelles bien-traitantes
- Favoriser l'expression de la citoyenneté et les liens sociaux
- Favoriser un lien entre la personne accompagnée, sa famille, son représentant légal et/ou ses proches.



La situation géographique

Le FAM CAJM Batignolles bénéficie d'une **situation géographique idéale**, tant pour le personnel salarié que pour les résidents. L'établissement est implanté en **cœur de ville** et **très bien desservi par les transports**.

La ZAC Clichy-Batignolles, d'une cinquantaine d'hectares se situe au nord du 17ème arrondissement, à proximité de Clichy et de Levallois Perret. La ZAC rend vie à une friche ferroviaire au cœur du quartier.

Implanté dans la capitale, l'établissement bénéficie d'une grande proximité avec les transports. Son accès est possible par :

- la gare Saint-Lazare par le Transilien (gare de Pont Cardinet),
- La ligne 13 du métro, direction Asnières-Gennevilliers, station Porte de Clichy,
- Le boulevard Périphérique (Porte de Clichy) et sa proximité avec l'A1, l'A 14 et l'A15 (Argenteuil, Cergy-Pontoise),

Situé à côté des équipements de proximité, actuels ou à venir, répartis sur l'ensemble du quartier (commerces, cinémas, maisons de quartier...)

Le FAM est **idéalement situé pour profiter facilement des nombreuses activités culturelles que propose la ville de Paris** (expositions, musées, manifestations...). C'est un **atout indéniable** pour la mise en place et le **développement de partenariats** concrétisant l'**ouverture de l'établissement à/et sur son environnement**.

Le FAM déploie et favorise ses partenariats avec l'ensemble des structures environnantes de proximité dont la Résidence Jacques BARROT, la pharmacie, les commerces de proximité, le centre de radiologie médical, la Mairie du 17ème, la médiathèque et la piscine notamment....

Compte tenu de la proximité du parc Martin Luther-King, nos résidents bénéficient d'un accompagnement régulier avec les équipes pluridisciplinaires pour des promenades, gouters et sorties diverses. Le parc est découpé en trois thèmes : les saisons, le sport et l'eau.

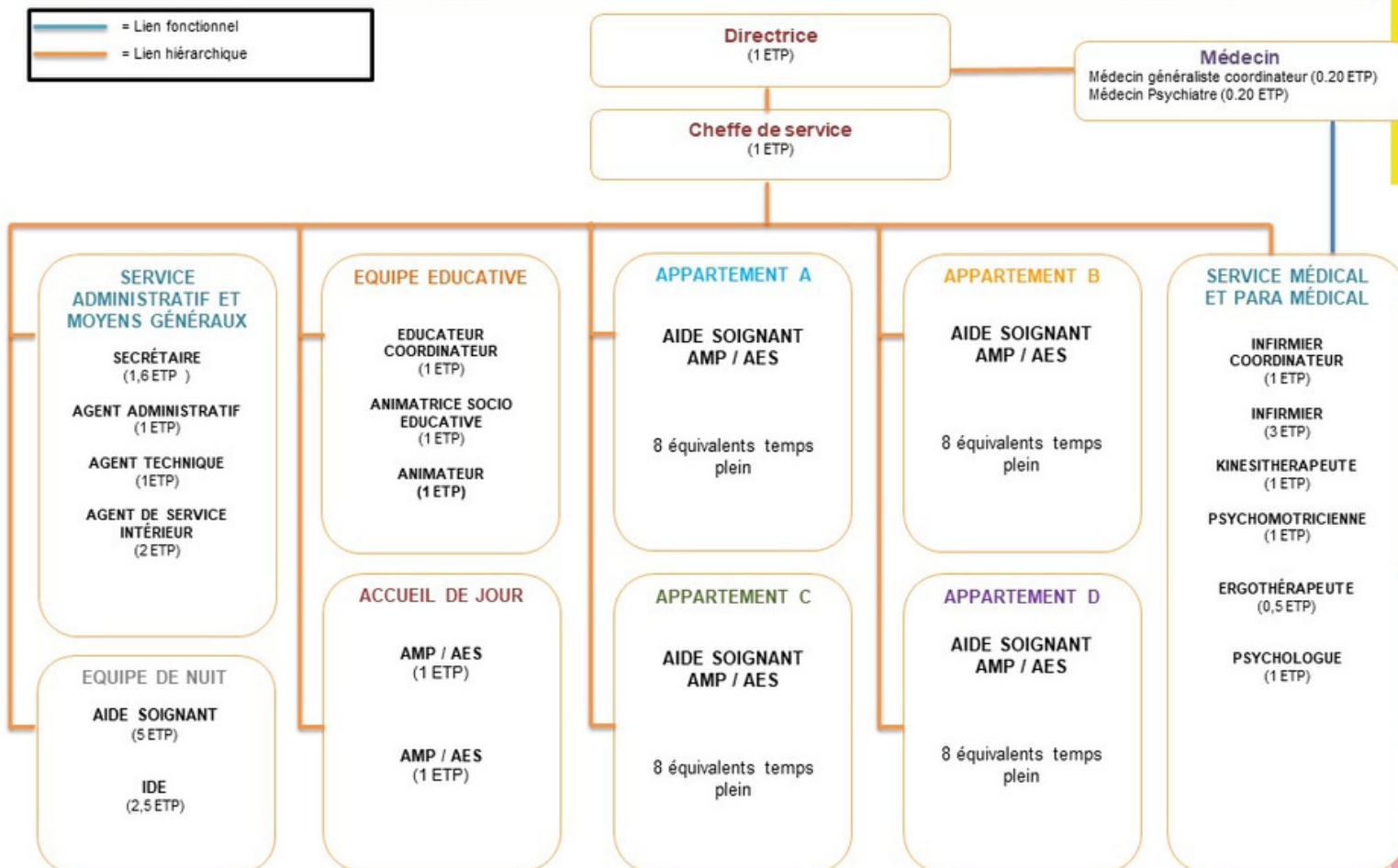
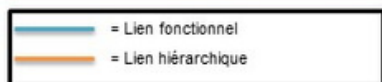


L'organigramme du FAM et CAJM Batignolles

L'équipe du FAM CAJM est composée d'une équipe pluridisciplinaire de 60 équivalents temps plein (ETP)

Organigramme FAM BATIGNOLLES Territoire Francilien APAJH

Février 2024



Les prestations proposées par le FAM et le CAJM

- **Les Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles**

Les soins somatiques et psychiques, soins médicaux à visée préventive, curative et palliative

Le FAM bénéficie d'un **médecin généraliste coordinateur** (0,2 ETP) en charge de la coordination du parcours de soin et du suivi médical de la majorité des résidents accueillis en hébergement. Il bénéficie également de la présence d'un **médecin psychiatre** à temps partiel (0,2 ETP).

Pour répondre aux besoins de soins somatiques et psychiques spécialisés, le FAM s'appuie sur les ressources du territoire et développement de nombreux partenariats :

Pour exemple :

Afin de répondre aux besoins, des échanges ont eu lieu avec le GHU APHP Nord pour la construction d'un partenariat qui permettra de faciliter l'accès aux soins des résidents du FAM pour répondre aux **besoins en MPR, neuro-orthopédie et neuro-urologie**. Une convention a été établie.

Concernant les **soins bucco-dentaires**, le partenariat développé avec le réseau RHAPSOD'IF, réseau associatif d'Ile-de-France, a permis de faciliter l'accès aux soins bucco-dentaires des résidents.

Concernant les **soins gynécologiques** le FAM s'appuie sur la récente démarche Handigynéco engagée par l'ARS Ile de France pour faciliter un parcours de soins gynécologiques.

Pour toutes **autres spécialités (endocrinologie, neurologie, Gastroentérologie...)** l'établissement tisse différents liens avec les services hospitaliers de proximité.

Les soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués

Les **soins infirmiers** au FAM/CAJM sont quotidiens. La préparation de médicaments et administration de médicaments s'effectuent quotidiennement à raison de 2 à 4 fois par jours pour la majeure partie des résidents.

Les prestations du psychologue

Au sein de la structure, le rôle de la **psychologue** se décline à plusieurs niveaux : activités d'accompagnement, d'écoute et de soutien psychologique auprès des usagers, étayage théorico-clinique auprès de l'équipe pluridisciplinaire, accompagnement des familles, participation à l'élaboration et au suivi des projets d'accompagnement personnalisés, rédaction de comptes rendus et de bilans psychologiques, passation d'évaluations cognitives et fonctionnelles, liens avec les partenaires extérieurs. Un travail étroit de soutien, d'accompagnement et d'éclairage théorico-clinique est également mené avec les familles.



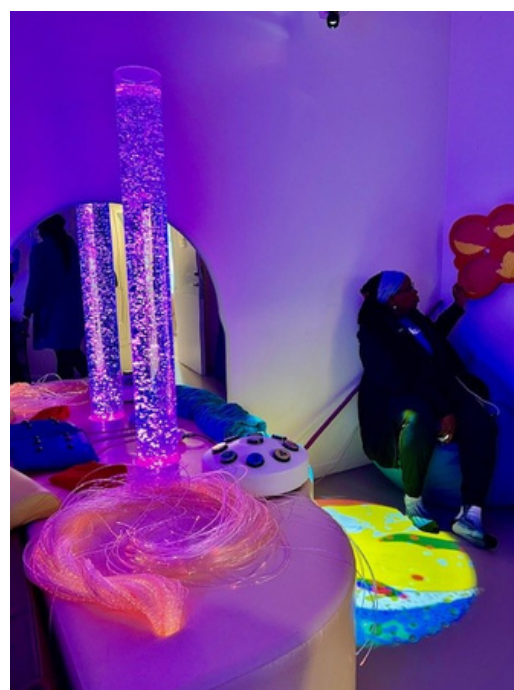
Les prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie

Le FAM bénéficie d'une prestation externalisée pour la préparation des médicaments. Chaque semaine, l'ensemble des traitements sont préparés et livrés sous blisters individuels.

La rééducation et réadaptation fonctionnelle

Les principales prestations de rééducation et réadaptation fonctionnelle sont menées en ergothérapie, kinésithérapie et psychomotricité.

La présence et les prestations en kinésithérapie sont quotidiennes au FAM. Le FAM a recours à 2 kinésithérapeutes en libéral qui sont présents du lundi au vendredi. Un ergothérapeute en libérale intervient une journée par semaine. Le FAM dispose également d'un poste à temps plein de psychomotricien.



- **Les prestations en matière d'autonomie**

L'accompagnement pour les actes de la vie quotidienne

Les personnes accueillies au FAM/CAJM ont besoin d'un soutien pour les actes essentiels de la vie quotidienne. Elles ont besoin d'être stimulées pour les tâches élémentaires (toilette, prise de repas, prise de médicaments..., mais elles ont également besoin de privilégier autant que possible leur autonomie fonctionnelle. Cela suppose d'intervenir de façon complémentaire en proposant systématiquement à la personne de faire ce dont elle se sent capable ; laissant le temps à la personne d'accomplir le(s) geste(s)/ l'activité qu'elle souhaite faire, même si cela est plus long ; proposant si nécessaire l'aide du professionnel pour faciliter la finalisation d'un geste, d'un soin ou d'une activité.

Pour cela chaque unité de vie accueille 8 à 10 personnes et au quotidien, 3 professionnels (AES et Aide-soignant) en moyenne sont présents pour accompagner les personnes dans leur quotidien. Ils accompagnent les personnes dans les actes essentiels tels que la douche, rasage, brossage de dents, habillage, prise de repas, transfert...)

L'accompagnement pour la communication et les relations avec autrui

Chaque résident dispose de capacités de communication différentes et pour chacun d'entre eux, différents moyens et supports sont mis en place pour assurer leur expression et autodétermination. Des moyens de communications alternatifs sont mis en place tels que les pictogrammes ou le Makaton par exemple. La psychologue de l'établissement effectue un travail quotidien auprès des professionnels de vie quotidienne afin d'adapter les supports et décliner les moyens d'expression et de communication.

L'accompagnement pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Les personnes accueillies au FAM/CAJM ont des besoins pour prendre des décisions adaptées pour leur sécurité. Cela recouvre des besoins pour :

- S'orienter dans le temps et dans l'espace ;
- Prendre des décisions et initiatives ;
- Gérer le stress et les autres exigences psychologiques (dont ne pas se mettre en danger et ne pas mettre les autres en danger).

Des mises en situation et des sorties sont organisées tout au long de l'année pour travailler sur ces différents objectifs. Chaque semaine, accompagnée des professionnels de vie quotidienne, l'animatrice socio-culturelle propose des activités permettant aux résidents de faire des choix et de favoriser l'autodétermination.



- **Les prestations pour la participation sociale**

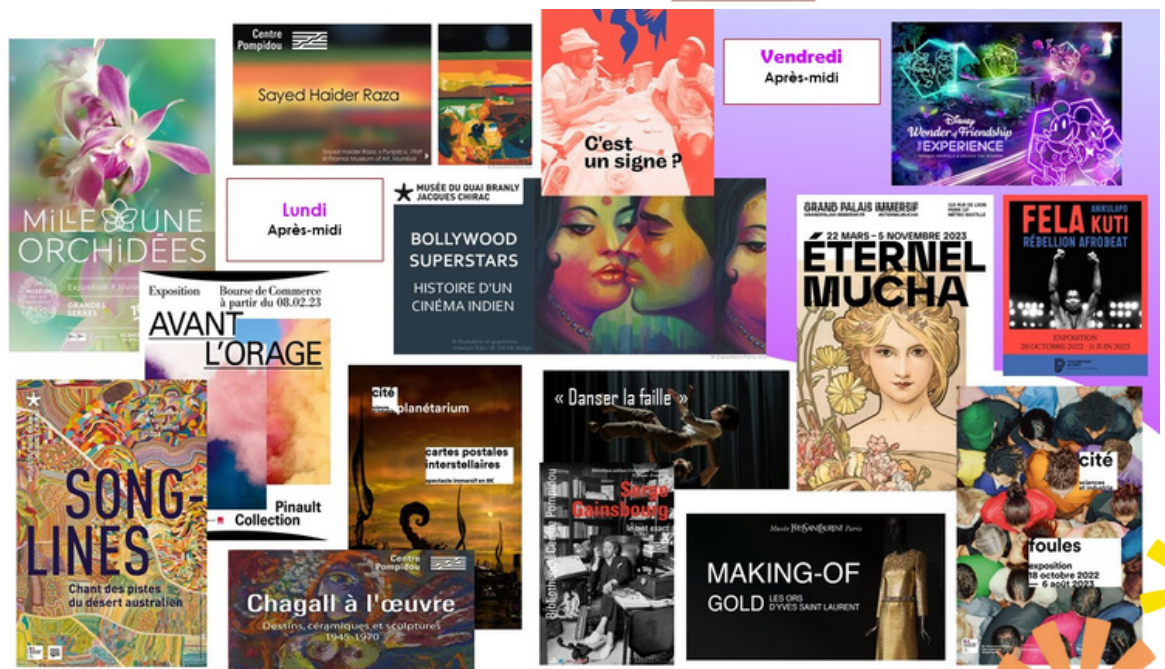
Le Foyer d'Accueil Médicalisé Batignolles est implanté au cœur du 17ème arrondissement, sur deux axes de transport accessibles aux personnes à mobilité réduite, le tramway et la ligne 14. Les résidents longtemps « empêché » dans l'accès à la vie sociale et l'accès aux loisirs et à la culture revendiquent un besoin et un plaisir dans la découverte des arts qu'ils soient vivants, graphiques, modernes, classiques ou du septième art.

Plusieurs projets culturels ont été initiés ces dernières années, afin de favoriser l'inclusion, la citoyenneté et la visibilité des résidents du FAM :

- L'Inscription dans la démarche du label « Culture et santé »,
- La création d'une commission culturelle comprenant des résidents, des proches et une équipe pluridisciplinaire,
- Des ateliers de pratique artistique au sein de notre établissement,
- Le développement de différents partenariats concourant à l'accès à la culture

En induisant une démarche culturelle dynamique et innovante, ouverte vers l'extérieur, l'inclusion devient un processus et l'objectif « d'aller vers l'autre », ouvrant à des relations et à des collaborations citoyennes. Cette démarche engendre un changement de posture pour les professionnels valorisant l'accompagnement et non "la prise en charge", en modifiant les périmètres d'action, leurs modalités, l'approche et l'écoute des volontés du public accueilli. Cela nécessite, aussi, le développement de partenariats et la création de nouveaux réseaux.





Focus "Culture et Santé"



L'autodétermination, clé de voûte de l'accompagnement

L'APA JH, et par conséquent le FAM /CAJM Batignolles s'est résolument engagé dans le développement du concept d'**autodétermination** dans ses pratiques et ses conceptions. Politique ambitieuse et humaniste, il s'agit d'une évolution sur le plan social, une reconnaissance accrue des **droits et libertés de la personne en situation de handicap**. L'APA JH accompagne les professionnels dans cette dimension, pour leur permettre d'exercer avec expertise et responsabilité, faire valoir les projets novateurs qu'ils portent.

L'autodétermination est d'abord un droit : tout être humain a droit au même respect, qu'il soit en situation de handicap ou non, le respect de ses droits. C'est aussi un besoin : besoin d'autonomie, de compétences, d'appartenance sociale. C'est pouvoir **gouverner sa vie, faire des choix**, agir sur son quotidien, au moyen des compétences dont on dispose ou que l'on développe.

La question de l'intégration des personnes en situation de handicap et de leur famille au sein même du projet d'établissement est actuellement au cœur de toutes les réflexions et pratiques.

Le FAM / CAJM Batignolles est actuellement en cours d'actualisation de son projet d'établissement et la méthodologie de recueil des souhaits et attentes des personnes fait l'objet d'une recherche-action menée par un sociologue[1] qui travaille sur l'innovation organisationnelle, la transformation du secteur médico-social et les droits humains.

Cette démarche a fait l'objet de nombreux entretiens avec les personnes accompagnées sur leurs choix et attentes, et ces rencontres ont mis en évidence l'importance de construire le projet d'établissement autour de ces attentes et qu'il nous fallait faire évoluer nos pratiques et prestations dans ce sens. Jusqu'à imaginer et proposer des solutions complémentaires à créer.

[1] Loïc ANDRIEN Loïc Andrien (ehess.fr)



Le FAM / CAJM Batignolles, un établissement en pleine mouvance, tourné vers les projets d'avenir et d'évolution et de transformation au service des personnes qu'il accompagne

Le FAM / CAJM est un établissement récent qui a connu depuis ces dernières années de nombreuses étapes.

Tout d'abord, sa création avec une montée en charge progressive de son activité qui s'est traduit par l'accompagnement de personnes en situation de polyhandicap et de grande dépendance aux besoins très différents et spécifiques. Le FAM/CAJM accompagne un grand nombre de personnes au parcours et situations très complexes.

Dans l'élan de son développement, le FAM/CAJM a connu, comme tout ESMS la période COVID, mais peut être encore davantage impacté face à sa création récente et à la spécificité des besoins du public accompagné et à l'adéquation et à l'analyse des ressources nécessaires.

Le FAM/CAJM rencontre également depuis sa création et en particulier ces dernières années des problématiques importantes de bâtis impactant l'accompagnement et l'accueil des personnes (A ce jour 2 chambres sont inoccupées et condamnées en raison de malfaçons ou de sinistres)

Enfin, Le FAM/CAJM, en corrélation avec les besoins du territoire et des besoins des personnes accompagnées travaille sur l'**adéquation et transformation de son offre** et a **proposé 15 places de SAMSAH (plan INCLUSIF 2030)** pour des personnes en situation de polyhandicap de grande dépendance sur le territoire Parisien. La structure dispose en effet des ressources humaines et logistiques qui peuvent rapidement être déployées pour répondre à des besoins à domicile et en milieu ordinaire.





FAM / CAJM BATIGNOLLES
48 rue Gilbert CESBRON 75 017 PARIS
01 40 79 07 22

accueil.fam75017@apajh.asso.fr

www.apajh.org